



Financement a posteriori des études en masso kinésithérapie : Modalités Pratiques

Domaine FAQ : Formation Sanitaire et Social

Catégories : Formation Santé et Social

[J'ai obtenu mon diplôme en juin. Dès le mois de juillet, j'ai transmis ma demande à la Région. En août, je pars en voyage pendant 2 ans. Pourrais-je bénéficier de la subvention si je reviens ensuite exercer en zone sous-dotée en Normandie ?](#)

[J'ai oublié de transmettre ma demande à la Région dans l'année suivant mon diplôme, mais j'ai exercé 2 ans dans un établissement de santé normand. Puis-je demander le remboursement de deux années d'études ?](#)

[Retour à la FAQ](#)